



Repartition des montants de travaux

Par **chimane**, le **22/07/2009** à **11:21**

Bonjour, j'ai un problème d'étanchéité avec la terrasse du propriétaire du dessus. Après devis, il s'avère qu'il y aurait 3 terrasses présentant le même problème. Dans notre copropriété ce genre de problème s'est déjà présenté et des travaux avaient été réalisés. Ces travaux avaient été répartis sur les charges sur l'ensemble de la copropriétés (ces travaux d'étanchéité et tout les autres divers réalisés). Hors lors de la dernière AG un des propriétaire s'est rendu compte en lisant le règlement de copropriété que les travaux devaient être répartis par bloc. Je ressens donc un appel de charge impressionnant. Au lieu de 80 copropriétaires nous passons à 8 !!! Est-ce légal de changer un système en place depuis des années ? Qu'est-ce qui fait loi le règlement ou la jurisprudence ? Et si on doit répartir par bloc dans ce cas j'ai payé depuis des années pour des travaux ne me concernant pas mais je fais un recours merci de m'éclairer.